

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS UTILISES DANS LES POSTES "HORS-VOITURES"

Durée moyenne journalière :	7h30
Durée maximale d'une journée de travail :	9h00
Durée maximale d'une période de travail :	6h00
Durée maximale d'une journée de travail sans coupure :	7h30
Interruption minimum pour une durée de travail dépassant 7h30 :	2h00
Amplitude maximale d'une journée de travail :	12h00

Repos minimum interruptif entre deux journées de travail :	11h00
Repos roulement :	14 repos en 7 semaines

Heure de repas du matin : pas après 14h00

Heure de repas du soir : pas après 20h30, exceptionnellement 21h00 fin de service

Avec compensation en TS pour valeur entière du temps de travail effectué entre 13h31 et 14h00 ou entre 20h31 et 21h00.

Prise et reprise de service (s'il ont déjeuné ou dîné)	} matin soir	pas avant 11h30
		pas avant 17h00

Attribution de supplément de HLP dans les mêmes conditions que pour les services sur voiture.

Les agents aptes à leur emploi statutaire, commandés sur un service HV, sont soumis aux conditions de travail des postes HV.

.....